PR-186
21 février 2002

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 525 000 francs destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation de locaux dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Il incombe au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ci-après le service) de mettre à disposition des associations de cuisines et restaurants scolaires les locaux permettant l'organisation des repas. Or, la constante augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent les restaurants scolaires en Ville de Genève (voir graphique annexé) confronte le service à des difficultés dans de nombreux lieux pour garantir des conditions correctes de confort et de sécurité. Entre 1992 et 2001, la production globale des repas a augmenté de plus d'un tiers (314 671 à 420 353 repas).

Exposé des motifs

Actuellement, les réfectoires suivants sont à la limite de leur capacité et, dans ces lieux, les conditions d'accueil sont en-dessous des standards de confort qu'il serait souhaitable d'offrir aux enfants :

– Carl-Vogt
– Geisendorf
– Ferdinand-Hodler
– Les Allières
– Le Corbusier
– Hugo-de-Senger
– Eaux-Vives (fréquentation des établissements publics du quartier).

Pour des enfants qui sont à l'école de 8 h.00 (parfois 7 h.00) à 18 h.00, le moment du repas devrait être un moment de détente. Or, la forte concentration d'effectifs dans les réfectoires génère des facteurs de stress, tels que le bruit et l'obligation de manger à la hâte pour faire place au 2^{e} service. Ces situations sont difficiles pour les enfants, pour l'association qui gère le restaurant scolaire et pour le personnel du Groupement pour l'animation parascolaire (GIAP) qui encadre les enfants. Le service recherche donc des solutions adaptées à la fois aux exigences légales en matière de locaux et aux besoins des enfants.

Dans ce contexte, le service a élaboré un projet consistant à transformer une surface de 619 m^2, occupée précédemment par le corps de musique «La Sirène», située au rez inférieur de l'école Carl-Vogt, boulevard Carl-Vogt 69. Ce local viendrait compléter le réfectoire actuel de 230 m^2 loué par le service au boulevard Carl-Vogt 88.

Situation actuelle

Réfectoire 88, boulevard Carl-Vogt (géré par l'association de Plantapporrêts) :

Nombre maximum de repas/jour	160
Services quotidiens	2
Repas servis par an	21 806
Nombre de places utiles*	100
Ecoles desservies	Mail et Carl-Vogt

**Par «places utiles», il faut entendre le nombre de places qui peuvent être occupées au maximum, sans confort pour les utilisateurs.*

Dans ce réfectoire, il serait souhaitable que l'effectif par service ne dépasse pas 50 enfants. Cette limite permettrait :

– de limiter le bruit ambiant,

– d'organiser la succession des deux services sans que la mise en place des couverts doive se faire entre le 1er et le 2e service. Le temps du repas serait ainsi allongé pour chacun des deux services.

Au nombre des inconvénients de la situation actuelle, il convient d'ajouter que les plus jeunes élèves de l'école du Mail doivent effectuer un parcours de 15 à 20 minutes deux fois par jour (deux fois 700 mètres) pour se rendre à leur restaurant scolaire. A noter également que ce parcours comprend le franchissement de plusieurs rues, ce qui n'est pas sans danger.

Le GIAP, l'Association des restaurants scolaires des Plantaporrêts, ainsi que la Coordination enfants de la Jonction sont intervenus auprès du service pour faire valoir l'inconfort de la situation actuelle. Après recherche d'une solution, le service est en mesure de proposer le projet décrit ci-après.

Projet

69, boulevard Carl-Vogt :

A la suite du départ du corps de musique La Sirène, une surface de 619 m^2 est actuellement disponible au rez inférieur de l'école Carl-Vogt, surface qui permet d'envisager la mise en place d'un réfectoire et d'une cuisine de remise en température, ceci moyennant quelques travaux de réfection et d'adaptation des locaux aux normes de sécurité.

Cette solution amènerait une répartition différente des enfants, à savoir :

– rattachement au 69 boulevard Carl-Vogt des enfants des divisions élémentaires de l'école du Mail et de l'école Carl-Vogt (80 repas en deux services);
– maintien au 88 boulevard Carl-Vogt des enfants des divisions moyennes de l'école du Mail et de l'école Carl-Vogt (80 repas en deux services).

Les avantages de ce fonctionnement sont les suivants:

– pour les enfants les plus jeunes: diminution de la durée des trajets, donc moins de fatigue et plus de sécurité;

– pour tous les enfants: davantage de temps pour prendre les repas et meilleures conditions (moins de bruit, plus d'espace);
– disponibilité pour l'augmentation prévisible des effectifs.

1. Descriptif des travaux et acquisitions

L'adaptation des locaux en vue de la création d'un restaurant scolaire comprend les travaux suivants:

– Création d'un office de remise en température comprenant un four de remise en température, une chaîne de lavage, une hotte de ventilation, une friteuse double, un frigo et un congélateur, une cuisinière type ménage, divers plans de travail et volumes de rangement ainsi qu'une amenée d'eau, électricité, création des écoulements avec système de fosse de pompage. Création d'une ventilation avec canal d'évacuation en toiture.

– Création d'un double groupe de sanitaires filles/garçons, amenée d'eau, écoulements, galandages, faïences.

– Rafraîchissement des peintures dans les locaux réfectoires.

– Création d'une sortie de secours sur le préau avec réalisation d'un escalier extérieur.

– Fourniture du mobilier, vaisselle et matériel de transport nécessaire.

2 Estimation des coûts

	Fr.
Maçonnerie	48 000
Galandages, carrelage, faïences, faux plafond	90 000
Echafaudage (conduit de ventilation)	3 000
Electricité	17 000
Sanitaire	125 000
Chauffage	10 000
Constructions métalliques	18 000
Menuiserie	12 000
Ventilation	50 000
Rafraîchissement, peinture	20 000
Cuisine inox complète	71 338
Nettoyage	3 000
Architecte	7 000
Ingénieur	6 000
Mobilier	34 280
Divers et imprévus	10 000
Total	524 618
ARRONDI A	**525 000**

3 Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de fin d'année 2001 pour réalisation 2002.

4 Délais des travaux

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après échéance du délai référendaire pour mise en service du nouveau restaurant scolaire à la rentrée scolaire du 26 août 2002.

5 Référence au PFQ

Cet objet ne figure pas au 20ème PFQ

6 Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

Chauffage: cette réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, pas de plue-value.

Electricité: L'augmentation de la consommation électrique liée au four de remise en température et au lave-vaisselle est estimée à 2 500 francs par année.

Eau: l'augmentation de la consommation est estimée à 250 m^3 soit environ 600 francs par an.

Total budget provisionnel d'exploitation : 3 100 francs

La charge financière annuelle comprenant les intérêts aux taux de 4% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se montera à 64 727 francs.

7 Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de transformation est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier.– Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 525 000 francs, destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation d'une surface de 619 m^2 dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 525 000 francs.

Art. 3.– La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2012.